

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Étaient présents : Mmes et MM André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Suzie PORTEJOIE, Nicolas BROSSARD, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE (arrivée à 20h30 point 3).

Était absente : Mme Catherine AMBAYE (points 1 et 2).

Était absente excusée : Mme Katia GAUDIN.

Pouvoir : Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Daniel SICARD a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE.
4. RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE.
5. DÉPENSES « FÊTES ET CÉRÉMONIES ».
6. VOTE DES SUBVENTIONS.
7. VIREMENTS DE CRÉDITS N°1.
8. RENOUVELLEMENT POTEAUX INCENDIE « LE MAS » ET « BELLEVUE ».
9. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET MOYEN COMMUNAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU.
10. CONVENTION DE SERVICE POUR LA RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.
11. AT86 – LOGICIEL DE GESTION DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES COSOLUCE (EBÈNE) RÉALISATION DU FOND DE CARTE ET FORMATION.
12. INSTALLATION CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SAS FERMÉ ÉOLIENNE DE LA CHAPELLE BÂTON POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION, LA CHAPELLE BÂTON, D'UN PARC ÉOLIEN, ACTIVITÉ SOUMISE À LA RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.
13. APROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE SAVIGNÉ.
14. MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS.
15. AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCES.
16. PLUI – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD).
17. E.E.I.F - FACTURATION DU FORFAIT MÉNAGE ET RÉFECTION DES CLÉS - PRÊT DE SALLE 17 ET 18 JUILLET 2018.
18. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018.

DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ↪ Section G 505 « La Grenatière »
- ↪ Section C 780 « Les Grandes Vignes »
- ↪ Section A 370 – 371 – 387 et 388 « La Chauffière »

ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE :

Après étude des différentes propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↪ retient la proposition de l'AT86 d'un montant de 3 680 € TTC pour l'acquisition de 2 ordinateurs, l'installation et l'assistance technique.
- ↪ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.
- ↪ Impute la dépense en investissement

RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder à la révision contractuelle du loyer à compter du 1^{er} décembre 2018. Ce qui porte le loyer mensuel à 453.42 €.

DÉPENSES « FÊTES ET CÉRÉMONIES » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement des factures imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » pour un montant unitaire maximum de 2 000 €, dans la limite des crédits inscrits au budget communal et ce pendant toute la durée du mandat.

VOTE DES SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la Commission « Finances » réunie le 5 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention), vote les subventions ci-après, dont le versement effectif est conditionné par la production des comptes.

ADMR 1 700 € - Comité des Fêtes de Savigné 2 100 € - APE 200 € - OCCE Coop. Scolaire Savigné 3 256 € - Football Club Savigné 800 € - UNC Savigné 250 € - VTT Savigné 250 € - Fonds Solidarité Logement 285 € - Collectif Alimentaire Civray 1 383 € - Restos du Cœur 190 € - Secours populaire 150 € - Accueil des gens de passage 50 € - Prévention Routière 50 €

A noter que Mme Ginette BOUYER en tant que membre du bureau n'a pas pris part au vote de la subvention de l'ADMR.

VIREMENTS DE CRÉDITS N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la décision modificative de crédits suivante :

- ✂ 2151 /0095 Aménagt 148 travers - 24210 €
- ✂ 21568 / 0092 réserves incendie + 4 210 €
- ✂ 2158 / 0126 cour et parking école + 20 000 €

RENOUVELLEMENT POTEAUX INCENDIE « LE MAS » ET « BELLEVUE » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✂ accepte les devis établis par Eaux de Vienne – Siveer, d'un montant total de 4 208.29 € TTC pour le renouvellement des poteaux d'incendie du « Mas » et de « Bellevue ».
- ✂ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.
- ✂ Impute la dépense en investissement

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET MOYEN COMMUNAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✂ approuve la proposition,
- ✂ accepte la mise à disposition,
- ✂ autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

CONVENTION DE SERVICE POUR LA RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✂ Accepte la convention de service pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels entre la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et la Commune.
- ✂ Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

AT86 – LOGICIEL DE GESTION DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES COSOLUCE (EBÈNE) RÉALISATION DU FOND DE CARTE ET FORMATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✂ accepte le devis d'un montant de 560 € HT établi par l'Agence Technique des Territoires de la Vienne (AT86) pour la réalisation du fond de carte comprenant les contours du cimetière et un aperçu des concessions et la formation à l'utilisation du logiciel.
- ✂ Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

INSTALLATION CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SAS FERME ÉOLIENNE DE LA CHAPELLE BÂTON POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION, LA CHAPELLE BÂTON, D'UN PARC ÉOLIEN, ACTIVITÉ SOUMISE À LA RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à la majorité des suffrages exprimés (7 pour, 4 contre et 4 blancs) :

- ✂ émet un avis favorable, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le directeur de la SAS Ferme éolienne de La Chapelle Bâton pour l'installation et l'exploitation, La Chapelle Bâton, d'un parc éolien.

APROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE SAVIGNÉ :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le règlement intérieur du personnel communal qui entrera en vigueur au 1^{er} décembre 2018.

MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la mise en place du compte épargne temps au 1^{er} décembre 2018.

AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'octroi des autorisations spéciales d'absences.

PLUI – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) :

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- ✂ PREND ACTE de la teneur de ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
- ✂ INFORME QUE la délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

E.E.I.F - FACTURATION DU FORFAIT MÉNAGE ET RÉFECTION DES CLÉS - PRÊT DE SALLE 17 ET 18 JUILLET 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à :

- ✉ Émettre un titre de recettes d'un montant de 99.14 € à l'encontre des Éclaireuses Éclaireurs Israélites de France (E.E.I.F) 27 Avenue de Ségur 75007 PARIS CEDEX 7
- ✉ À effectuer toute(s) démarche(s), signer tous documents permettant de recouvrer cette somme.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait savoir que 3 agents vont participer à la formation « nacelle », celle-ci se déroulera sur 3 jours.
- Madame Ginette BOUYER : « Il faudrait des panneaux pour indiquer la direction du local « ADMR » ».
- Monsieur Daniel SICARD : « Peut-on expliquer la grille GIR dans l'éclair » ?
- Madame Suzie PORTEJOIE : « Il faudrait une flèche pour indiquer la direction du n°42 à Lizac ».
- Remerciements de la Famille CAILLAUD.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 09 minutes.